

**AVIS D'ATTRIBUTION
CONVENTION D'OCCUPATION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN
N° 6838**

Le Port autonome de Strasbourg et la société Gravière Veltz-Vix, société par actions simplifiée au capital de 100 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le n° B 698 503 232 et dont le siège social est situé 3 route de l'III à Gamsheim (67760), ont conclu le 6 février 2024 un avenant n° 3 à la convention d'occupation rép. n° 4080 du 12 mai 1992 relative à la mise à disposition d'un terrain d'une superficie approximative de 11 420 m² situé au droit du PK 310 + 380 du Rhin canalisé pour l'exploitation d'un poste de chargement portant prorogation de ladite convention, à titre de régularisation et de manière rétroactive, pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2010, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Au regard des caractéristiques particulières d'utilisation du site mis à disposition par le Port autonome de Strasbourg, notamment de sa continuité géographique avec une dépendance propriété de l'occupant, aucune procédure de sélection préalable et mesures de publicité ne sont requises, conformément à l'article L. 2122-1-3 4° du code général de la propriété des personnes publiques.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :

Direction de la Valorisation

Tél : 03.88.21.78.01

e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.